

Programme de la Formation

SE PRÉPARER À LA RE2020 : basse-énergie, bas carbone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : RE 2020

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 8 décembre 2020 au mercredi 9 décembre 2020

Lieu : Marseille - 13000 Marseille

CONTEXTE GÉNÉRAL

La construction bas carbone pourrait bientôt s'imposer, de gré ou de force ; prenez les devants !

Le climat change et se réchauffe sensiblement, du fait des activités humaines récentes et son ampleur ne fait qu'augmenter : cette affirmation est désormais acquise. Il est urgent d'agir, chacun à son niveau, autant que possible.

L'architecte, qui tient un rôle déterminant de conception dans l'acte de construire, dispose d'un fort levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers de la performance carbone des projets qu'il élabore.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Présenter l'état des lieux des contraintes réglementaires et des annonces d'incitations prochaines (loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, décret bâtiments exemplaires, bonus de constructibilité, label « énergie-carbone », etc...)
- Donner à l'architecte des ordres de grandeurs de l'impact relatif de chaque étape de la conception, réalisation, et vie en oeuvre d'un projet, avec sur chaque poste un aperçu de sa latitude relative à en modifier l'impact.
- Apprendre à utiliser la grille du Barème Carbone, système simplifié d'auto-évaluation de l'impact carbone d'un projet amont et support de la performance carbone d'un projet détaillé.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actaliens\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire
- le logo ACTALIENS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM

LIBÉRAL(E) : vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Architectes, chargés d'affaires de maîtrises d'ouvrages.

PRÉREQUIS

Notions générales sur la conception et mise en oeuvre des projets de bâtiments
Ouverture d'esprit sur l'impact environnemental global des projets
Aucune compétence particulière sur la Réglementation Thermique

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.
Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation. Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).
Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation.** La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module **RE 2020**

2 jours soit 14 heures de formation
heure en présentiel -

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 8 décembre 2020 au mercredi 9 décembre 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Marseille - 13000 Marseille

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la session, le stagiaire sera en capacité de :

- identifier les contraintes réglementaires et les annonces d'incitations prochaines
- se référer aux ordres de grandeurs de l'impact relatif de chaque étape de la conception, réalisation, et vie en œuvre d'un projet, avec sur chaque poste un aperçu de sa latitude relative à en modifier l'impact.
- utiliser la grille du Barème Carbone, système simplifié d'auto-évaluation de l'impact carbone d'un projet amont et support de la performance carbone d'un projet détaillé.

FORMATEUR(S)

SESOLIS Bernard - Ingénieur énergétique spécialisé en bâtiments climatiques, méthodes de calcul, réglementation.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation proposée soit en présentiel - en format journée, soit en distanciel par demi-journée, en application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance - voir suivant la programmation

Dans les deux formats, La méthode pédagogique appliquée repose sur l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérimentiels de l'intervenant et de chacun des participants. Un support pédagogique sera distribuées aux participants servant de mémo.

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

Point 1 : contexte général et enjeux

Point 2 : expérience E+C- et la future RE 2020

Point 3 : quels moyens conceptuels, quelles stratégies pour la basse énergie et le bas carbone

Point 4 : des options techniques (isolation, vitrages, ventilation, systèmes chauffage, froid, ECS, éclairage, EnR, récupérations)

Point 5 : comportements et usages